

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 septembre 2020. Il a adopté les sujets suivants :

- VENTE EURO SYMBOLIQUE AVEC DECLASSEMENT

- * Autoriser le déclassement du domaine public de 110 m2 situé le long de la Route Départementale 54 (Plan joint à la délibération) ;
- * Accepte le prix de vente à l'euro symbolique de 110 m2 de voirie à une administrée, voisine dudit terrain, sous condition de l'accord des propriétaires riverains ;
- * Dit que tous les frais afférents à ce dossier seront à la charge de l'acquéreur.
- * Autorise Madame le Maire à intervenir et à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition.

- COMMISSION HAMEAUX

* Mise en place d'une commission hameaux avec des habitants référents qui seront conviés 1 à 2 fois par an à une réunion pour faire remonter les informations et les demandes des habitants afin de faire le lien avec la municipalité. Avec l'accord de chacun, elle sera composée comme suit :

Le Bourg, le Nozay, Les Chaises : Monsieur Jacky FOREST et Mesdames Etiennette REVERDY et Sylvie CHESTIER ;

La Bourgonnerie : Monsieur Philippe BONNARD ;

La Fontaine Audon, Les Moulins, Les Maillots, Les griffes, Les vaux, le Chézal Brazillon : Monsieur Elie LE GAL

Launay : Madame Pauline GAUCHER ;

La Chézatte, Les Cornilles : Mr Brice THOMAS ;

Les Guenoux, Chézal Gaucher, Les Gauthiers : Monsieur Daniel FOUCHER ;

Les Fourneaux, La Gudasserie : Monsieur Rémi BEDU ;

Les Sardelles, les Bernardons : Madame Delphine DUPONT ;

Vraignon : Madame Josiane KRAFT et Monsieur Daniel FOREST ;

La Bouloise : Madame Marie CHAUVEHEID

Les Verdoys, les Verrières : Martine ARAGNOUET

Les Fouchards : Monsieur Julien ALBERT

Les Bouchots : Madame Anne FRELAT

Germenoy : Monsieur Marc GRÉGOIRE

- FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX

Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits selon le CGCT l'article L2123-12 ; Dans les 3 mois du renouvellement de l'assemblée, une délibération doit être prise pour déterminer les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits.

Une enveloppe budgétaire correspondant à 2 % des indemnités de fonction sera consacrée chaque année à la formation des élus. La somme est inscrite au budget 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe :

- L'association Troypoms à Boulleret regrette le manque d'investissement des parents.
- Un courrier est parvenu en mairie pour demander un poste d'agent technique ; Renseignements seront pris.
- Un courrier est parvenu en mairie pour la reprise du restaurant. La personne sera reçue pour étudier son offre ;

- Prévoir l'organisation de la cérémonie du 11 novembre ;
- Réflexion sur la location de la salle des fêtes en cours ;
- Un administré propose de remplacer à sa charge une buse effondrée pour pouvoir tourner sur sa parcelle. La commission des chemins prendra rendez-vous sur place pour se rendre compte de la demande ;
- Réflexion en cours pour distribution des colis aux habitants en résidence principale à partir de 70 ans ;
- Une conseillère municipale interpelle le conseil sur une « décharge sauvage » située sur la commune. Après vérification, les terrains concernés ont des propriétaires habitant sur la commune voisine. Afin d'envisager un nettoyage du terrain, contact sera pris avec la propriétaire par l'intermédiaire de Madame le Maire de Sury-en-Vaux. Une réflexion est en cours afin que cela ne se reproduise plus ;
- Un journal communal sera distribué en début d'année 2021 ; Les thèmes et les articles sont en cours d'élaboration.
- Un point est fait sur l'avancement des travaux du restaurant communal ;
- Illuminations de Noël : Après renseignements pris, il ne reste que 2 guirlandes appartenant à la commune, dont une défectueuse. Le contrat de location étant arrivé à échéance, un nouveau devis sera demandé auprès de la société CITEOS.